

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 13 du mois d'octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAFINEUSE, LAOUÉ, BENTEJAC et JALLON

Pouvoir : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. LAOUÉ, M. PITOUX ayant donné pouvoir à Mme BENTEJAC et M. ZANELLO ayant donné pouvoir à M. FRAICHE

Excusé : M. ROUZIÉ

Secrétaire de séance : Mme BENTEJAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 04 juillet 2016
- Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2016
- Intervention de Monsieur Bernard Chaurial
 - modification du profil de baignade
 - résultats des analyses sollicitées
 - analyse d'opportunité de curage et analyse des devis reçus
- Remplacement de la rotobroyeuse
- Compte-rendu commission CDC
- Compte-rendu commission voirie
- Procédure de reprise des concessions cimetièrre
- Indemnité comptable du Trésor
- Rapport annuel prix et qualité services publics eau potable
- Divers

Monsieur le Maire, souhaite, compte tenu de la présence de Monsieur Bernard Chaurial, et afin de ne pas le retarder, modifier l'ordre du jour en faisant intervenir ce dernier en point numéro un l'ordre du jour.

INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD CHAURIAL

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a sollicité Monsieur Bernard Chaurial afin qu'il reprenne le profil de baignade qui avait été fait en 2014. En prenant en compte la présence de cyanobactéries en nombre important (en raison d'une eau stagnante et peu oxygénée), il conviendrait de classer la zone de baignade de type 1 en type 2. Les analyses d'eau en entrée ont révélé une présence importante de nitrates, et en sortie, moins de nitrates mais plus de nitrites, ainsi qu'un problème de turbidité qui, à terme, pourrait entraîner un problème de sécurité. Monsieur Chaurial précise qu'il est important de limiter la prolifération des cyanobactéries en période estivale, et pour cela, il faut nettoyer le plan d'eau (vidage et curage). La pêche réalisée au mois de juillet par Monsieur Philippe Gauthier a permis d'enlever une grande quantité de poissons.

Pour vider le lac, il convient d'effectuer des démarches auprès de la DDTM. Une analyse des sédiments doit être faite, et en fonction des résultats, il faudra envisager un recyclage ou un épandage. Il faudra prendre des mesures de gestion afin d'éviter les problèmes de cyanobactéries (un curage tous les cinq ans, interdiction de pêche, limitation de l'accès).

Trois devis ont été reçus en mairie afin de réaliser ces travaux :

- Aqua Contrôle : 30 420 euros TTC (peu de précisions sur les travaux)
- AMI : 217 314 euros TTC (trop cher)
- Audebert : 28 962 euros TTC (devis très détaillé semblant correspondre le mieux aux besoins)

Le devis de l'entreprise Audebert sera celui qui sera retenu une fois les analyses reçues et les démarches administratives effectuées auprès des services concernés.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 JUILLET 2016

Le compte-rendu de la séance du 04 juillet, après les modifications souhaitées par Madame Odile Franceschet, est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2016

Madame Anne-Marie Bentejac souhaite apporter quelques modifications au compte-rendu qui sera donc corrigé et approuvé lors de la prochaine séance.

REPLACEMENT ROTOBROYEUSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le matériel vieux de 23 ans présente des dysfonctionnements, notamment des problèmes de fuites récurrentes, et que le devis pour sa remise en état est de 1 250 euros rien que pour les pièces sans compter la main d'œuvre, et qu'il serait peut-être judicieux de penser à son changement. Pour cela, trois devis ont été reçus en mairie :

- Noremat : 13 704 euros TTC et reprise de la machine en panne 1 920 euros
- Claas : 15 360 euros TTC et reprise de la machine en panne 1 500 euros
- Saso : 12 000 euros TTC et reprise de la machine en panne 2 000 euros et 500 euros pour les pièces commandées.

Le Conseil Municipale décide, à l'unanimité, de ne pas réparer la machine en panne mais d'investir dans du matériel neuf.

COMPTE-RENDU COMMISSION CDC

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE

Monsieur le Maire informe les membres que la commission voirie, composée de Monsieur le Maire et de Messieurs Jean-Pierre Malirat, Philippe Jallon et Rémy Lafineuse s'est réunie le 06 octobre afin de faire le point sur les travaux à réaliser sur la Commune.

- Monsieur Younes Bahbah de la Société Eurovia approuve l'idée d'implanter un stop au croisement Lasserre. Le coût est de 250 euros par panneau fourni et posé.
- Route de l'Église : mise en place de plots en plastique pour faire ralentir les véhicules pendant une période de test. Monsieur Younes Bahbah préconise la mise en place de dos d'âne.
- Travaux Labourguette : un devis de la Société Eurovia avait été reçu en Mairie pour un montant de 47 000 euros. Après négociation, un nouveau devis d'un montant de 29 512 euros est proposé afin de ne traiter que les virages.

PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIÈRE

Madame Odile Franceschet informe les membres du Conseil que la Société AD Funéraire est venue sur place le lundi 10 octobre, afin de dresser, en compagnie de Monsieur le maire et de Madame Valérie Bergadieu, le procès verbal des concessions en état d'abandon et destinées à être reprises (elles sont au nombre de 89). Seule une personne est venue se manifester afin que sa concession sorte de la procédure. Le dossier administratif de la procédure a été envoyé en Sous-Préfecture, la procédure démarre officiellement à compter du 17 octobre et durera trois ans, période durant laquelle les familles pourront se signaler en Mairie afin que leur concession ne fasse pas l'objet de reprise.

INDEMNITÉ COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Madame Fumard, Comptable du Trésor, concernant l'indemnité de conseil demandée à la commune de Fontet, soit la somme de 419.23 euros. Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'est pas tenue de verser cette somme, et qu'elle peut, si elle le décide, n'en verser qu'une partie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'intégralité de la somme demandée à la Comptable du Trésor.

Pour : 3 + 2 pouvoirs

Contre : 1

Abstention : 3 + 2 pouvoirs

RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ SERVICES PUBLICS EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rapport annuel concernant le prix et la qualité des services publics d'eau potable est disponible et consultable en Mairie.

DIVERS

- Alarmes : les travaux sont terminés, les nouveaux systèmes d'alarme sont en service dans les bâtiments communaux. La réunion de rentrée des associations aura lieu le 19 octobre prochain et le nouveau fonctionnement des alarmes sera alors expliqué aux présidents.
- Madame Anne-Marie Bentejac fait part du besoin de travaux quant aux portes du bâtiment du Musée des Allumettes. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 23 octobre.
- Madame Anne-Marie Bentejac demande où en est la demande d'implantation de panneaux concernant la réduction de la vitesse aux lieux-dits « L'Auriole » et « Le Cricq ». Le Centre Routier Départemental sera relancé afin d'avoir des informations.
- Eclairage public : suite au sondage réalisé auprès des Fontésiens, un rendez-vous avec le SDEEG sera demandé.
- Bibliothèque : les peintures dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque sont terminées. Monsieur Bruno Marty, Maire de La Réole, doit être relancé au sujet de la possibilité de fournir des étagères pour la bibliothèque. Un courrier a également été envoyé au Président de la CDC pour voir quelles aides et subventions peuvent être attribuées à la Commune. Le déménagement est prévu pour la reprise des vacances de la Toussaint.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : il doit faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Madame Anne-Marie Bentejac se porte volontaire pour effectuer cette mise à jour.
- Suite à la démission de Monsieur Gérard Jouguet, il convient de le remplacer dans les commissions où il siégeait :
 - SIVOS : Monsieur Rémy Lafineuse
 - CDC Sport et vie associative : Monsieur Jean-Pierre Malirat
 - CDC Culture et vie associative : Monsieur Jean-Marc FRAICHE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit dix.